Un territoire marqué par des fragilités sociales importantes

Face aux difficultés du marché du travail local, les situations de précarité sont fréquentes dans le SCoT nord Haut-Marnais. Les jeunes et les familles ont souvent de faibles niveaux de vie et un taux de pauvreté important. Pour faire face à ces phénomènes, la population du SCoT dépend plus des prestations sociales, lesquelles représentent plus de 75 % du revenu pour un quart des allocataires. Les pôles urbains concentrent davantage les populations défavorisées et fragiles que les autres communes du SCoT.

Monique Saliou, Insee

En 2013, 24 % de la population du SCoT nord Haut-Marnais vit avec un bas revenu, contre 18 % dans les SCoT qui lui sont similaires. En Haute-Marne, cette proportion est de 20 %. L'accès à l'emploi et la qualification sont les principaux facteurs de pauvreté. Comme la plupart des territoires industriels, le SCoT est confronté depuis plusieurs années à d'importantes restructurations qui ont dégradé l'emploi et les conditions de vie des ménages.

Le SCoT nord Haut-Marnais plus vulnérable

En 2012, dans le SCoT nord Haut-Marnais, 13 325 personnes vivent sous le seuil de pauvreté *(définitions)*. Selon cette approche monétaire, 18,5 % de la population du SCoT est pauvre *(figure 1)*, soit près de 5 points de plus que le référentiel construit. Ce taux est de 16 % pour le département et de 14 % au niveau régional et national. Ces personnes disposent d'un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 990 euros par mois *(définitions)*.

En termes de pouvoir d'achat, la moitié des ménages du SCoT ont un revenu disponible annuel de 17 420 euros par UC, soit un niveau de vie de 1 310 euros inférieur à celui du territoire de comparaison. Cet écart se retrouve aussi bien pour les 10 % de ménages les plus aisés que pour les 10 % les plus modestes. Ainsi, les inégalités de revenus, mesurées par le rapport interdécile *(définitions)* est identique au référentiel construit et s'élève à 3.

Face à ces situations de précarité, la population est davantage dépendante des prestations sociales : en 2014, celles-ci représentent plus de 75 % du revenu pour un quart des allocataires dans le SCoT, contre un cinquième dans le territoire de comparaison. Par ailleurs, 7 % de la population du SCoT bénéficie du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle non majoré et 10 % de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), contre respectivement 5 % et 6 % dans le référentiel (*définitions*).

Les familles monoparentales et les jeunes plus concernés par la pauvreté

La pauvreté touche inégalement les ménages, aussi bien dans le SCoT nord Haut-Marnais que dans les autres territoires. Les couples sans enfant sont relativement peu concernés : 7 % d'entre eux sont pauvres dans le SCoT (6 % dans le référentiel construit) *(figure 2)*. À l'opposé, 19 % des couples avec enfant(s) et 39 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. Ces proportions sont de 7 points supérieures à celles du territoire de comparaison. L'absence d'emploi constitue un des facteurs expliquant cet écart puisque dans le SCoT, les ménages avec enfant(s) travaillent moins souvent que dans le référentiel *(encadré)*. Ainsi, 18 % des enfants du SCoT vivent dans une famille sans actif occupé en 2013, soit 8 points de plus que dans les SCoT similaires.

La pauvreté affecte aussi les personnes vivant seules, notamment les femmes : une sur cinq vit sous le seuil de pauvreté contre un homme sur sept. Dans le SCoT, la fragilité des femmes est renforcée par un niveau de chômage bien plus élevé que dans le référentiel.

Au-delà de la composition du ménage, la pauvreté diminue avec l'âge. Les jeunes sont plus souvent confrontés à la pauvreté monétaire : dans le SCoT, le taux de pauvreté atteint 28 % pour les personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans. Cette proportion est largement supérieure à celle du référentiel (22 %). Les jeunes du SCoT ont davantage de difficultés d'insertion professionnelle : en 2013, un tiers des 18-24 ans ne suivent pas de formation et

1 Des niveaux de vie plus faibles et une pauvreté accrue dans le SCoT

Indicateurs de pauvreté monétaire en 2012

	SCoT nord Haut-Marnais	Référentiel construit
Taux de pauvreté (en %)	**18,5**	**13,6**
Revenu disponible par unité de consommation (en euros)		
Médian	17 420	18 730
Premier décile (D1)	9 810	10 790
Dernier décile (D9)	29 470	31 870
Rapport interdécile (D9/D1)	**3**	**3**

Champ : ensemble des ménages fiscaux.
Lecture : en 2012, 18,5 % des personnes des ménages fiscaux du SCoT nord Haut-Marnais vivent sous le seuil de pauvreté contre 13,6 % dans le territoire de comparaison.
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012.

ne sont pas en emploi contre un quart dans le territoire de comparaison. Si le taux de pauvreté décroît avec l'âge, il reste supérieur dans le SCoT pour toutes les générations. Le plus faible concerne les personnes appartenant aux ménages dont le référent a plus de 60 ans (12 %).

Un niveau de vie plus élevé pour l'ensemble de la population périurbaine

Les niveaux de vie et les fragilités sociales ne sont pas uniformes sur le territoire du SCoT. Les espaces périurbains accueillent plus souvent des couples ou des familles dont les actifs travaillent dans le pôle. Seules 18 % des personnes vivant avec un bas revenu habitent dans les communes périurbaines, alors que 26 % de la population du SCoT y réside. Le chômage y est ainsi moins répandu et les niveaux de vie plus élevés : en 2012, la moitié des personnes y vivent avec au moins 18 490 euros, soit 6 % de plus que dans l'ensemble du SCoT. Cet écart est plus élevé pour les 10 % les plus modestes (+ 15 %) alors qu'il est nul pour les 10 % les plus aisés. De ce fait, les écarts de niveaux de vie entre les plus riches et les plus pauvres sont réduits (rapport interdécile de 2,6). Les situations de pauvreté y sont également moins courantes et concernent 12 % des habitants. En conséquence, les ménages résidant dans les espaces périurbains sont deux fois moins dépendants des prestations sociales que l'ensemble des ménages du SCoT *(figure 3)*. De la même façon, la part de la population couverte par le RSA socle non majoré ainsi que celle bénéficiant de la CMU-C y est deux fois plus faible que sur l'ensemble du territoire (3 % et 5 %).

2 Les familles monoparentales et les jeunes plus concernés par la pauvreté

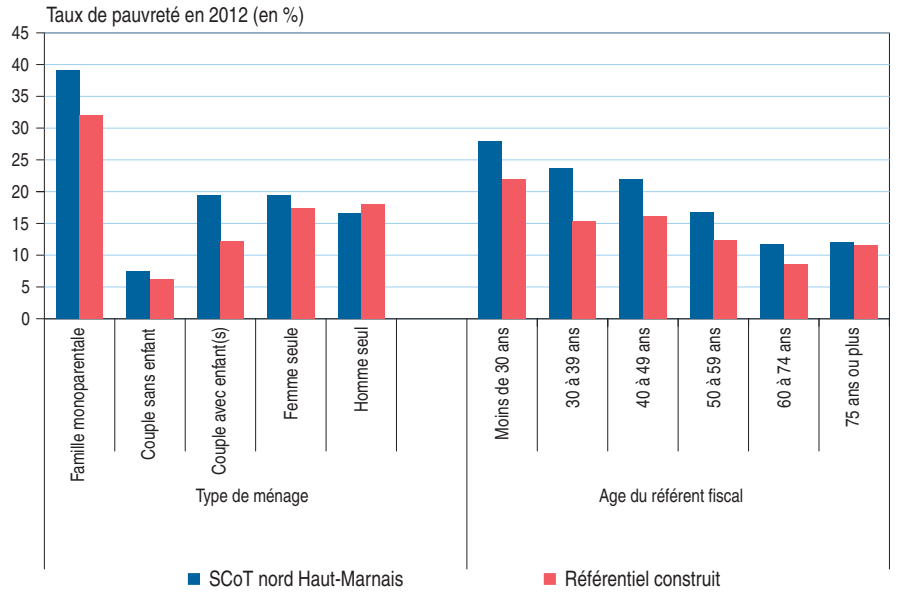

Champ : personnes des ménages fiscaux.
Lecture : en 2012, le taux de pauvreté des personnes vivant dans une famille monoparentale s'élève à 39,1 % au sein du SCoT nord Haut-Marnais contre 32,1 % dans le territoire de comparaison.
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012.

Des ménages moins souvent en emploi et plus souvent ouvriers

Répartition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2013

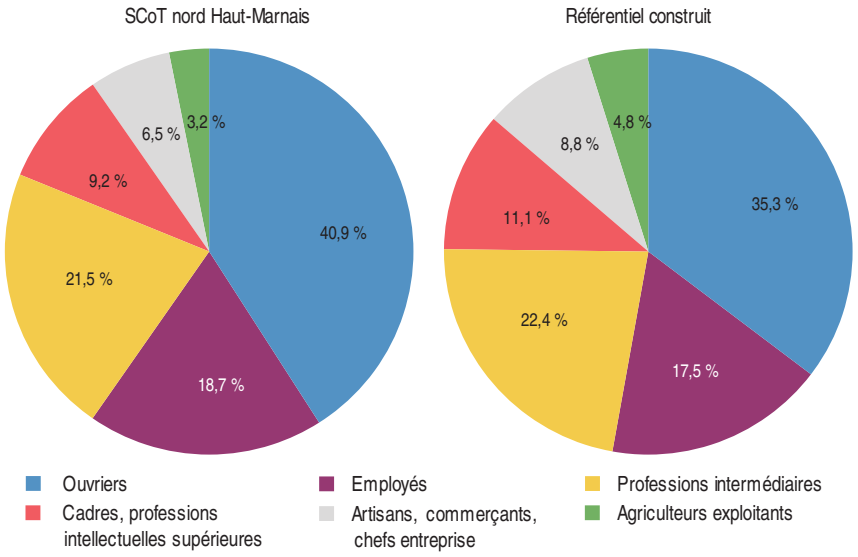

Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence est en emploi.
Lecture : en 2013, parmi les ménages du SCoT nord Haut-Marnais dont la personne de référence a un emploi, 40,9 % sont ouvriers.
Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

Face aux difficultés de l'emploi sur le territoire, les ménages du SCoT nord Haut-Marnais sont particulièrement exposés à l'inactivité : en 2013, 47 % des ménages du SCoT ne comptent aucun actif occupé, soit 3 points de plus que le référentiel construit. Les personnes vivant seules et les couples sans enfant sont particulièrement concernés : au sein du SCoT, respectivement 67 % et 56 % n'ont pas d'emploi, proportions proches du territoire de comparaison. Ces ménages correspondent pour la plupart à des personnes à la retraite ou à des jeunes en cours d'étude. Les écarts avec le référentiel construit se creusent pour les ménages ayant un ou plusieurs enfants à charge : dans le SCoT, 52 % des responsables d'une famille monoparentale ne travaillent pas, soit 11 points de plus que dans le territoire de comparaison. Cette situation est moins difficile pour les couples avec enfants (14 % d'entre eux sont sans emploi, soit 5 points de plus qu'au sein du référentiel).

Par ailleurs, étant donnée la structure industrielle du SCoT nord Haut-Marnais, les ouvriers y sont plus nombreux : en 2013, 41 % des personnes de référence des ménages exercent cette activité contre 35 % dans le référentiel construit. Ils représentent notamment 44 % des ménages en emploi dans les communes périurbaines et les communes isolées. Dans les pôles, cette proportion est moins forte (38 %) au profit des ménages dont la personne de référence occupe un poste de cadre ou de profession intermédiaire. Dans les communes isolées, un ménage sur dix a pour personne de référence un exploitant agricole.

Une pauvreté limitée dans les communes isolées, à l'exception des personnes âgées

Dans le SCoT nord Haut-Marnais, 21 % de la population et 14 % des personnes vivant avec un bas revenu habitent dans les communes isolées hors influence des pôles. Le niveau de vie s'y établit à 17 950 euros, soit 530 euros de plus que celui du SCoT et un écart de 3 %. Comme dans les communes périurbaines, cet écart est plus élevé pour les ménages les plus modestes (+ 7 %) mais nul pour les plus aisés. Ainsi, les inégalités de revenus sont plus faibles dans les communes isolées que sur l'ensemble du territoire, de même que le niveau de pauvreté qui concerne 15 % des habitants (3 points de moins par rapport au total du SCoT).

Malgré des indicateurs sociaux en moyenne meilleurs que ceux du SCoT, les communes isolées présentent tout de même des fragilités. Notamment, pour les ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus, le taux de pauvreté atteint 14 %, soit près de 2 points de plus qu'à l'échelle du SCoT. Ces personnes correspondent le plus souvent à des femmes vivant seules.

3 Moins de précarité dans les communes périurbaines, plus dans les pôles urbains

Quelques indicateurs de fragilité sociale selon le type de communes (en %)

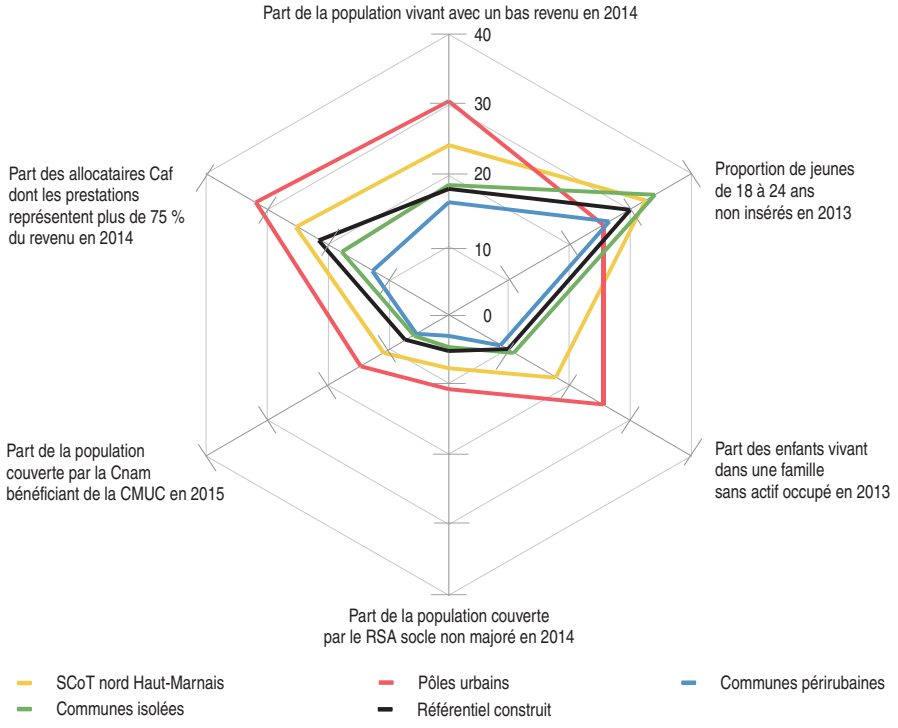

Lecture : en 2012, 24,3 % de la population du SCoT nord Haut-Marnais vit avec un bas revenu contre 18,0 % dans le référentiel construit. Au sein du SCoT, ce taux s'élève à 30,6 % dans les pôles urbains, 16,1 % dans les communes périurbaines et 18,4 % dans les communes isolées.
Source : Insee, Recensement de la population 2013 ; Cnaf 2014 ; Cnam 2015.

Des pôles urbains à forte précarité

Pour le SCoT, comme dans la plupart des territoires, la pauvreté est concentrée dans les zones les plus urbaines *(figure 3)*. En effet, la proximité des services et de l'emploi dans les pôles attire les populations les plus vulnérables telles les personnes sans emploi ou les familles monoparentales. Les espaces urbains comptent aussi la plus forte concentration de logement sociaux. Aussi, au sein du SCoT nord Haut-Marnais, les pôles urbains regroupent 54 % de la population et 68 % des personnes vivant avec un bas revenu. Le niveau de vie médian s'établit à 16 570 euros par an, soit 5 % de moins comparé à celui du SCoT. Les 10 % des ménages les plus modestes sont relativement pénalisés : ils vivent avec un niveau de vie inférieur à 9 020 euros, soit 8 % de moins qu'à l'échelle du SCoT. En conséquence, 23 % des personnes sont en situation de pauvreté. Par ailleurs, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est 3,3 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Face à cette pauvreté, la population est davantage dépendante des prestations sociales qui représentent plus de 75 % du revenu pour près d'un tiers des allocataires. La part de la population bénéficiaire du RSA socle atteint 11 % et celle couverte par la CMU-C avoisine les 15 %.

Parmi les trois pôles du SCoT nord Haut-Marnais, celui de Wassy est le moins durement confronté à la précarité. Le niveau de vie médian des habitants atteint presque 17 000 euros et le taux de pauvreté s'établit à 19 %. Les pôles de Joinville et de Saint-Dizier ont davantage de difficultés. Les niveaux de vie y sont inférieurs à 16 550 euros et la pauvreté concerne plus de 23 % de la population. La fragilité du marché du travail est prégnante dans ces pôles, où plus de 20 % des actifs de 15 à 64 ans sont au chômage. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **rapport interdécile des revenus** est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Dans l'étude, le rapport interdécile rapporte le revenu disponible par UC au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (neuvième décile ou D9) au revenu disponible par UC au-dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres (premier décile ou D1).

Le **revenu de Solidarité active (RSA)**, entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation de parent isolé (API). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé comme la somme :
- d'un montant forfaitaire, qui varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge,
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.
Le RSA socle peut être majoré, sous certaines conditions, pour les parents isolés.

La **CMU complémentaire** (CMU-C) est une complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge à 100% des dépenses de santé, sans avoir à faire l'avance de frais, y compris pour la part non remboursée par la sécurité Sociale et le forfait journalier hospitalier. En outre, les bénéficiaires n'ont pas à payer la participation forfaitaire d'un euro. De plus, les médecins conventionnés « honoraires libres » ont l'obligation de respecter les tarifs de base reconnus par la Sécurité sociale.